cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
ID : 017-251701900-20211216-CS2021_04_064-DE

DÉLIBÉRATION N° CS 2021-04-064

PROGRAMME LEADER / DEMANDE DE SUBVENTIONS / MODIFICATIONS

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 22

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 décembre ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge à Saint Porchaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires
Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Michel LALAIZON – Serge BERNET
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Pierre TUAL – Emmanuel JOBIN
Éric GUINOISEAU – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ
Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires
Mesdames Gisèle VERGNON *(excusée)* – Ghislaine GOT *(excusée)*

Messieurs Jean MOUTARDE *(excusé)* – Hubert COUPEZ – Jean-Luc DUGUY *(excusé)* – Gaby TOUZINAUD
Stéphane AUGÉ – Pascal ALVAREZ – Jean-Paul HÉRAUDEAU – Sylvain FAGOT *(excusé)*
Laurent RENAUD

Secrétaire de séance
Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :
07 décembre 2021

Affichage de la convocation le : 07 décembre 2021
(Art. L2121-10 du CGCT)
Publication (affichage) ou notification du :
20 décembre 2021

Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036
cyclad.org

TERRITOIRE économie circulaire

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
ID : 017-251701900-20211216-CS2021_04_064-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) qui permet de soutenir des projets innovants et structurants sur les territoires ruraux. Ce programme est alimenté par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER),

Vu la délibération n° CS 2020-04-047 qui sollicite une aide au titre du fond européen LEADER pour les dépenses des machines de l'Atelier CyclaB pour un montant de 100 000 €,

Considérant que l'ensemble des machines a été réceptionné,

Considérant la demande de l'instruction LEADER de présenter le plan de financement définitif,

Considérant le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Atelier Bois	34 142,86 €	LEADER (80%)	99 269,45 €
Atelier agroalimentaire	39 990,96 €	Autofinancement (20%)	24 817,37 €
Atelier technologique	49 953,00 €		
TOTAL	124 086,82 €	TOTAL	124 086,82 €

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
22 membres présents, 22 membres votants, à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide le plan de financement actualisé présenté ci-dessus,
- A déjà engagé 24 817,37 € d'autofinancement pour débloquer 99 269,45 € de fonds LEADER,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2ème Vice-président à signer la convention de financement ainsi qu'une demande de paiement au titre du fond européen LEADER pour les dépenses des machines de l'Atelier CyclaB comme définies ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2ème Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 décembre 2021
Extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean GORIOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.